

Ordre du jour

Assemblée communale extraordinaire du lundi 2 mars 2026 à 20h00 à la salle de spectacles (cinéma)

Ordre du jour :

1. Accepter la proposition de l'Assemblée des ayants droit d'utiliser une partie du pâturage communal à des fins non-pastorales pour l'installation d'une décharge DTA provisoire dans le secteur « Sur-Angosse Nord Cerneux » pour une durée de 4 à 5 ans et la réalisation d'un passage sous-voie dans ce même secteur et prendre connaissance du projet ; donner compétence au Conseil communal pour le financement.
2. Discuter et voter un crédit de fr. 205'000.- pour la mise en conformité de la rue des Marais ; donner compétence au Conseil communal pour le financement.
3. Discuter et adopter le Règlement concernant l'entretien des chemins et autres ouvrages de la Commune mixte des Breuleux.

Le règlement mentionné sous chiffre 3 est déposé publiquement vingt jours avant et vingt jours après l'Assemblée communale au secrétariat où il peut être consulté tout comme sur le site internet www.breuleux.ch.

Les éventuelles oppositions seront adressées durant le dépôt public, dûment motivées, au secrétariat communal.

Le Conseil communal